



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

DÉLIBÉRATION N° 2025-11 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégation de pouvoir au directeur général pour l'attribution du marché d'externalisation partielle du support informatique du Cerema ciblant les utilisateurs et les équipements locaux d'infrastructure

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu la délibération n° 2023-15 du conseil d'administration du 16 mai 2023 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

Article 1

Le conseil d'administration donne délégation au directeur général pour l'attribution du marché d'externalisation partielle du support informatique du Cerema ciblant les utilisateurs et les équipements locaux d'infrastructure.

Article 2

Le directeur général rendra compte de cette délégation au conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 24 juin 2025.

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

